

Nature des soins

L'unité cognitivo-comportementale propose un [programme personnalisé de réhabilitation cognitive et comportementale](#) de courte durée sur la base d'un bilan médico-psycho-social.

Ce programme d'activité fondé sur des [thérapies non-médicamenteuses](#) permet de :

- **stabiliser**, voire de diminuer, les troubles du comportement
- mettre en place des **stratégies compensatoires** du déficit cérébral
- assurer **les soins préventifs** d'une situation de crise
- **maintenir l'adaptation** aux actes de la vie quotidienne
- **diminuer** le recours aux psychotropes sédatifs

ateliers mémoire, séances de relaxation, ateliers d'art-thérapie, stimulation sensorielle...

Au terme d'un séjour n'excédant pas 5 semaines, le patient est à nouveau évalué, puis orienté vers son domicile, un EHPAD ou une autre unité de soins, l'équipe pluridisciplinaire veillant à transmettre toutes les informations utiles à la poursuite de la prise en charge.

Aidants, nous sommes là aussi pour vous soutenir

Les aidants des patients résidents à domicile, sont [régulièrement rencontrés au cours du séjour](#) afin de prendre connaissance de l'environnement matériel et social du patient, de leur proposer un soutien psychologique, et d'anticiper avec eux les modalités de sortie de l'unité.

Modalités d'accès


Hôpital Simone Veil, site d'Eaubonne
14 rue de Saint Prix
Bâtiment Barut

Accès en voiture

De Paris : Porte de la Chapelle A1 direction Lille sortie Saint-Denis Enghien-les-Bains, Montmorency.

De Nanterre : A86 A15 direction Cergy-Pontoise sortie Eaubonne

Accès par les transports en commun

Transilien  : Paris Nord direction Pontoise ou Persan Beaumont/Valmondois , arrêt EAUBONNE **Bus : 3801, 3805, 3804**

**Pour tout renseignement,
veuillez contacter le secrétariat de
l'UCC:**

Tél : 01 34 06 63 23



**Unité Cognitivo-
Comportementale
de l'hôpital Simone Veil**



Qu'est-ce qu'une UCC?

Les UCC (Unités cognitivo-comportementales) proposent une **prise en charge temporaire** à l'hôpital à des patients atteints de la **maladie d'Alzheimer** ou maladies apparentées, qui présentent des **troubles du comportement** productifs sévères.

Un séjour en UCC vise à stabiliser les troubles du comportement grâce à un programme individualisé de réhabilitation cognitive et comportementale d'une durée de 4 à 5 semaines.

Une **équipe pluridisciplinaire** (médecin spécialisé, infirmiers, assistants de soins en gériatrie, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute et assistante sociale) accueille les patients au sein d'un **environnement sécurisé et adapté**



Population accueillie

Les patients proviennent essentiellement de leur domicile ou d'établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes. Ils peuvent également être adressés à la suite d'une hospitalisation.

L'orientation de patients en UCC est proposée:

- par le médecin responsable du service en cas d'hospitalisation,
- par le médecin traitant pour les patients à domicile,
- par le médecin coordonnateur pour les patients en EHPAD.

Critères d'admission

Personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée et présentant les caractéristiques suivantes:

- manifestation de troubles du comportement dits productifs (hyper émotionnalité, hallucinations, déambulations, agitation, syndromes délirants interprétatifs, troubles du sommeil grave),

- personne mobile, capable de se déplacer seule

- les autres pathologies organiques dont la personne est porteuse sont stabilisées.

Le **consentement de la personne** pour l'hospitalisation en UCC est **activement recherché**, sinon celui de ses proches.



Procédure d'admission

Pour toute demande d'admission, joindre le secrétariat de l'UCC (01 34 06 63 23) et transmettre un courrier médical détaillant :

- le motif du transfert en UCC
- les antécédents,
- les pathologies en cours,
- les traitements en cours,
- les examens, notamment imagerie, déjà pratiqués.

La décision d'admission est prise par le médecin de l'UCC après évaluation du dossier de préadmission.